

Le point sur le classement

- Maurice rejoint les 20 pays en tête du classement cette année. C'est le pays d'Afrique subsaharienne le mieux classé.
- Arrivent ensuite le **Rwanda** (29^e) et le **Kenya** (61^e).
- À l'inverse, le **Soudan du Sud** (185^e), l'**Érythrée** (189^e) et la **Somalie** (190^e) occupent les dernières places du classement.
- Parmi les autres poids lourds économiques de la région, la **République démocratique du Congo** ressort au 184^e rang, derrière l'**Éthiopie** (159^e), le **Nigéria** (146^e), la **Tanzanie** (144^e), le **Soudan** (162^e) et l'**Ouganda** (127^e).
- La région obtient ses meilleurs résultats dans le domaine de la création d'entreprise (122^e).
- Le **Rwanda** fait partie des pays les plus avancés du monde en termes de transfert de propriété (2^e rang du classement) et d'obtention de prêts (3^e). Grâce à l'efficacité de son registre foncier, sept jours suffisent pour concrétiser une mutation, qui revient à 0,1 % seulement de la valeur du bien, comme en Nouvelle-Zélande.
- L'Afrique subsaharienne affiche en revanche des contreperformances pour le raccordement à l'électricité (145^e), le commerce transfrontalier (139^e) et le transfert de propriété (131^e). Il faut en moyenne 112 jours pour obtenir un raccordement électrique permanent au réseau, contre 86 jours en moyenne dans le reste du monde.

Le point sur les réformes

- La présente édition du rapport *Doing Business* marque la sixième année consécutive que l'Afrique subsaharienne affiche le plus grand nombre de réformes réglementaires facilitant les affaires.
- Un tiers des réformes recensées par *Doing Business 2019* dans le monde ont eu lieu dans des pays d'Afrique subsaharienne. Avec un total de 107 réformes, cette région détient le record mondial pour la troisième année consécutive.
- En outre, cette année marque également un record en termes de nombre de pays ayant engagé des réformes : 40 des 48 économies de la région ont mis en œuvre au moins une réforme, contre 37 pour le record précédent il y a deux ans.
- Avec 27 réformes, c'est dans le domaine de l'exécution des contrats que le plus grand nombre de réformes ont été mises en œuvre dans la région, suivi par la création d'entreprise (17 réformes) et le transfert de propriété (13).
- En 2017, les 17 États Parties de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) ont adopté un Acte uniforme relatif à la médiation, qui vient pallier le vide législatif qui existait dans la plupart des États membres de l'OHADA sur la médiation comme mode amiable de règlement différends.
- Quatre pays d'Afrique subsaharienne, le **Togo**, le **Kenya**, la **Côte d'Ivoire** et le **Rwanda**, figurent dans la liste des 10 pays les plus réformateurs cette année. Sur les 12 derniers mois, ces pays ont mis en œuvre 23 réformes au total.
- Le **Rwanda** est le pays de la région à avoir introduit le plus grand nombre de réformes : sept au cours de l'année passée. Avec cinq réformes à leur actif chacun, le **Gabon**, la **Guinée** et le **Soudan** font également partie des grands pays réformateurs.
- Avec huit réformes à son actif dans le domaine du raccordement à l'électricité, l'Afrique subsaharienne détient le record mondial.
- À titre d'exemple :
 - Le **Nigéria** a facilité la création d'entreprise en mettant en place une plateforme en ligne pour le paiement des droits de timbre, ce qui a ramené de 19 à 11 le nombre de jours nécessaires pour créer une entreprise.

- Le **Burundi** a renforcé la transparence pour l'obtention des permis de construire en publiant en ligne gratuitement la réglementation en matière de construction, ce qui a amélioré l'indice de contrôle de qualité de la construction.
- Le **Niger** a accéléré le processus de raccordement à l'électricité en augmentant le stock de matériel apporté par le fournisseur d'électricité et en permettant l'obtention du certificat de conformité pour le câblage interne au moment des travaux de raccordement externe, ramenant ainsi le délai de raccordement de 97 à 68 jours.
- Le **Rwanda** a adopté une nouvelle loi sur l'insolvabilité qui protège les créanciers garantis en cas de suspension automatique dans une procédure de redressement judiciaire, ce qui a fait passer de 12 à 15 l'indicateur relatif à la solidité du cadre d'insolvabilité.

Les faits saillants :

- Parmi les changements introduits cette année, on note que l'indicateur « distance de la frontière » a été renommé « facilité de faire des affaires », afin de mieux refléter son objectif principal qui est de mesurer les progrès enregistrés en valeur absolue en direction des meilleures pratiques (sans que le calcul ne soit modifié).
- Aucun changement n'a été introduit cette année ni dans la méthodologie ni dans le calcul de la note de la facilité de faire des affaires, qui sous-tend le classement Doing Business.
- Cette année, le rapport présente quatre études de cas qui soulignent les avantages :
 - De la formation annuelle obligatoire des agents de la fonction publique et des utilisateurs des registres du commerce et des registres fonciers ;
 - De la formation des agents de dédouanement et des commissionnaires en douane ;
 - Du cadre réglementaire robuste du secteur de l'électricité et de la certification de la profession d'électricien ;
 - De la formation et de la spécialisation des juges.

Classement des économies d'Afrique subsaharienne

Pays	Rang (1-190)	Facilité de faire des affaires (0-100)		Nombre de réformes	
	DB2019	DB2018	DB2019	DB2018	DB2019
Angola	173	41,70	43,86	3	2
Bénin	153	51,29	51,42	3	2
Botswana	86	64,94	65,40	2	1
Burkina Faso	151	51,45	51,57	1	1
Burundi	168	46,68	47,41	0	3
Cabo Verde	131	55,93	55,95	3	0
Cameroun	166	46,95	47,78	2	2
République centrafricaine	183	34,23	36,90	0	2
Tchad	181	38,21	39,36	0	3
Comores	164	48,52	48,66	1	1
République démocratique du Congo	184	36,18	36,85	1	3
République du Congo	180	39,47	39,83	1	2
Côte d'Ivoire	122	53,06	58,00	1	5

Guinée équatoriale	177	41,66	41,94	1	1
Érythrée	189	22,94	23,07	0	0
Eswatini	117	58,82	58,95	2	1
Éthiopie	159	48,15	49,06	2	3
Gabon	169	45,81	45,58	2	5
Gambie	149	51,49	51,72	0	0
Ghana	114	57,16	59,22	1	2
Guinée	152	49,49	51,51	0	5
Guinée-Bissau	175	42,58	42,85	1	1
Kenya	61	65,06	70,31	6	5
Lesotho	106	60,41	60,60	0	1
Liberia	174	43,55	43,51	1	0
Madagascar	161	48,18	48,89	2	3
Malawi	111	58,75	59,59	4	2
Mali	145	53,27	53,50	0	1
Mauritanie	148	51,07	51,99	5	3
Maurice	20	78,29	79,58	4	5
Mozambique	135	53,75	55,53	2	3
Namibie	107	60,29	60,53	1	1
Niger	143	52,48	53,72	4	4
Nigeria	146	51,52	52,89	5	4
Rwanda	29	73,73	77,88	5	7
São-Tomé et Príncipe	170	44,84	45,14	1	1
Sénégal	141	53,78	54,15	5	2
Seychelles	96	62,42	62,41	2	0
Sierra Leone	163	48,59	48,74	2	0
Somalie	190	19,98	20,04	0	0
Afrique du Sud	82	64,66	66,03	0	2
Soudan du Sud	185	33,30	35,34	0	0
Soudan	162	45,09	48,84	0	5
Tanzanie	144	53,29	53,63	1	1
Togo	137	48,88	55,20	1	6
Ouganda	127	56,41	57,06	1	1
Zambie	87	63,60	65,08	3	1
Zimbabwe	155	48,52	50,44	1	4

Source : Base de données *Doing Business*.

Note : Les classements sont établis en fonction des notes moyennes pour la « facilité de faire des affaires » de chacun des pays pour les dix thématiques prises en compte dans le classement 2019. Cette mesure indique l'écart de chaque économie par rapport aux meilleures pratiques mondiales observées en termes de réglementation commerciale. Une note plus élevée indique un environnement des affaires plus efficient et un cadre juridique plus solide.

